

03/03/2025

## Le Comité citoyen de Fougères a rendu son avis pour améliorer les déplacements de demain

Dans le cadre de la construction du pacte des mobilités locales avec Fougères Agglomération, le Département d'Ille-et-Vilaine a proposé de consulter les habitant.es de cette agglomération sous la forme d'un comité citoyen. Ce lundi 3 mars, les membres du comité citoyen ont restitué leur travail aux élu.es du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Fougères Agglomération, qui étaient convié.es dans l'amphithéâtre du SMITCOM à La Selle-en-Luitré. Les grandes orientations et le plan d'actions qui seront actés par les collectivités territoriales dans le pacte des mobilités locales, seront présentés dans un second temps.

### 4 mois de réflexion pour 27 citoyen.nes, afin de co-construire les déplacements de demain sur le territoire de Fougères Agglomération

Le Département d'Ille-et-Vilaine et Fougères Agglomération se sont engagés dans l'élaboration d'un pacte des mobilités locales en septembre 2023 pour aboutir à une stratégie partagée en matière de déplacements.

Le recrutement des membres du comité citoyen de Fougères a été réalisé, en lien avec l'entreprise TRANSAMO, en avril 2024. Les citoyen.nes ont été sélectionné.es en deux temps :

- Une sélection aléatoire de 1 000 habitant.es tiré.es au sort à partir des fichiers électoraux.
- Parmi les citoyen.nes volontaires, 27 titulaires ont ensuite été sélectionné.es selon des critères géographiques, socio-démographiques et selon leurs habitudes de déplacement afin d'assurer la représentativité de la diversité de la population du territoire et de ses usages de mobilités.

Au final, ce sont 27 habitant.es de Fougères Agglomération représentatifs de la population qui ont participé activement aux ateliers du comité citoyen, afin :

- D'enrichir le diagnostic des mobilités par leur connaissance du territoire, leurs expériences, ressentis, désirs et ambitions
- De proposer des solutions de mobilités complémentaires à celles existantes ou programmées par Fougères Agglomération et le Département, qui permettraient d'améliorer les déplacements sur le territoire, en donnant la priorité au développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Le Département et Fougères Agglomération, pour la constitution et le bon fonctionnement de ce comité citoyen, ont sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), instance indépendante. Une garante de la concertation a été désignée pour assurer la bonne conduite de ce processus démocratique volontaire, veiller à la neutralité de la démarche et dresser un bilan de la concertation.

*“ Dans cette démarche, nous voulons rappeler que les choix de mobilités sont intimement liés à l'aménagement du territoire. Il est donc crucial de les envisager dans une vision d'ensemble, où les infrastructures, l'urbanisme et la gestion des transports s'entremêlent pour offrir des solutions adaptées aux réalités du terrain.”*

*“Nous souhaitons particulièrement insister sur la nécessité de préserver les services de mobilités existants sur le territoire, de veiller à leur bon entretien et de les améliorer lorsque c'est nécessaire, afin de garantir leur pérennité et leur efficacité.”*

*“Nous souhaitons des mesures simples et efficaces dans un souci de réponse aux besoins immédiats des usagers, avant de se lancer dans des projets complexes et coûteux.”*

*Extraits du rapport du comité citoyen*

## Un comité citoyen riche en réflexions et en propositions

Au cours des 4 ateliers, qui se sont déroulés de septembre à novembre 2024, le comité citoyen a travaillé sur plusieurs thèmes (les modes actifs, la place de la voiture, la multimodalité, la communication/sensibilisation, le projet de contournement routier de Fougères).

A l'issue des séances de travail, une synthèse de leurs réflexions a été réalisée avec trois objectifs principaux :

- **Favoriser pour tous.tes les alternatives à la voiture individuelle afin de se déplacer sur de courtes distances**, à la fois en centre ville et entre les villages de l'agglomération en améliorant par exemple la sécurité des cyclistes et des piétons, en rééquilibrant le réseau SURF pour desservir les communes ou en créant une offre d'autopartage dans les villages ;
- **Favoriser pour tous.tes les alternatives à la voiture individuelle afin de se déplacer dans et vers la ville de Fougères**, qui concentre de nombreux services en améliorant notamment le réseau routier existant et la desserte de Fougères par le réseau de transport local ;
- **Offrir des alternatives compétitives à la voiture individuelle pour se déplacer vers l'extérieur de l'agglomération** (Rennes et les autres destinations) en développant par exemple les infrastructures et les outils de covoiturage, en améliorant les liens entre les différents réseaux de transports locaux (SURF, STAR, BreizhGO) ou encore en proposant une liaison Fougères – Rennes compétitive (en car à haut niveau de service, voir en train à plus long terme).

Sur chacun des sujets travaillés, les citoyens ont émis un grand nombre de propositions d'actions concrètes. Certaines ont été approfondies et ont fait l'objet de 12 fiches-action détaillées.

S'agissant du contournement routier Nord de Fougères, le comité citoyens considère qu'il ne lui revient pas de porter un avis définitif sur cette question complexe. Toutefois, après avoir réfléchi collectivement, il lui apparaît que ce projet ne semble pas être une priorité pour le territoire dans la mesure où :

- Sa réalisation nuira à des espaces naturels ou agricoles qui font la richesse de notre paysage, de notre biodiversité et notre économie agricole
- Sa réalisation se fera dans un temps trop long qui ne correspond pas à l'urgence de nos besoins de déplacement

## Quelle sera la suite de ce comité citoyen ?

Le comité citoyen est une instance consultative. L'inscription des propositions d'actions issues de ce dernier dans le pacte des mobilités locales se fera à l'issue d'une validation politique, si les conditions techniques, financières et de gouvernance sont réunies.

La prise en compte ou non des propositions des citoyen.nes feront l'objet d'un retour justifié aux membres du comité citoyen entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Fougères Agglomération.

Ce retour aura lieu dans le courant de l'année 2025.